

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2015

Le dix-huit juin deux mille quinze, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 12 juin 2015.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE GOFF Armand, GERBEAU Philippe, EVENNO Carole, MORAUT Christelle, ÉZANIC Jean-Louis, NEDELLEC Morgane, LABORDE Catherine, LE DÉVÉHAT Yannick, GUILLEMOT Marianne, LE LIBOUX Claude et ROBIN Evelyne ;

Était absent excusé : LE BADEZET Yoann;

Monsieur LE BADEZET Yoann donne procuration à Madame NEDELLEC Morgane pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

DÉCISIONS

1°/ RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX ET TRÈS SOCIAUX

Monsieur le Maire rappelle que les conventions de location des logements sociaux et très sociaux prévoient une révision annuelle au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice INSEE du 4^{ème} trimestre 2014. A cette date, l'indice de référence des loyers était égal à 125,29 soit 0,37 % d'augmentation par rapport au 4^{ème} trimestre 2013 avec un indice égal à 124,83.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'augmenter comme suit les tarifs des logements sociaux et très sociaux, au 1^{er} juillet 2015 soit 0,37 % d'augmentation, d'après l'évolution de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2014.

2°/ AVENANT N° 1 – PROGRAMME VOIRIE 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en sa séance du 16 avril 2015, il a attribué le marché du programme de voirie 2015, à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 44 768,70 € HT soit 53 722,44 € TTC,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires relatifs à l'aménagement de l'accès à l'église paroissiale sont nécessaires. Le devis proposé s'élève à 3 344,40 € HT soit 4 013,28 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accepter le devis proposé par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 3 344,40 € HT soit 4 013,28 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires ont été votés lors du budget primitif 2015, au compte 2313-Immobilisations en cours.

3°/ CONVENTION CALAN-MUR DE BRETAGNE-PLAINE HAUTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour répondre à la fragilité électrique de la Bretagne, le projet de création d'une liaison électrique souterraine entre les postes de CALAN et PLAINE-HAUTE a été lancé depuis 2011 et traverse la commune, notamment dans le secteur de Kerglev.

Dans le cadre de la création de cette liaison, la Direction régionale de l'Environnement a invité les maires et les conseils municipaux à donner leurs avis et observations sur ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du projet.

4°/ DIAGNOSTIC ET ORIENTATION DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise UNILATERALEMENT par la direction de La Poste concernant les horaires d'ouverture du bureau de poste à compter du 29 juin 2015 :

Lundi : fermé,

Mardi: 9 h 15 – 12 h 00,

Mercredi: 9 h 15 – 12 h 00,

Jeudi: 9 h 15 – 12 h 00,

Vendredi: 9 h 15 – 12 h 00,

Samedi: 9 h 15 – 12 h 00 les semaines impaires, en alternance avec Melrand.

Cela représentera 12 h 37 d'ouverture en moyenne par semaine. Aujourd'hui, l'ouverture est de 14 h 07 par semaine. Le changement porte sur la fermeture le lundi après-midi en raison du peu de fréquentation. Pour rappel : une réduction d'horaires était déjà intervenue en avril 2011, de 15 h 00 à 14 h 07.

Un courrier de protestation sera adressé à la direction de la Poste pour faire part de la désapprobation du conseil municipal, concernant cette réduction unilatérale du service public sur la commune.

La Direction de La Poste réitère sa proposition consistant au transfert de l'activité du bureau de poste sous la responsabilité de la commune moyennant une indemnité compensatrice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **14 voix pour, 1 contre, 0 abstention** :

- **DECIDE** de maintenir le statut de l'agence postale actuelle,
- **REFUSE** le partenariat de transfert de l'agence postale proposé par La Poste,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°/ POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe également l'assemblée de la transformation du contrat de travail de Mme Lisa SEAUDEAU, remplaçante de Madame Le CORNEC.

A compter du 1^{er} juillet 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2015, Mme Lisa SEAUDEAU contracte un contrat à durée déterminée directement avec la commune de GUERN et non plus par le biais du Centre de Gestion du Morbihan.

6°/ FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de financer le feu d'artifice musical qui sera tiré le samedi 25 juillet 2015 à minuit à l'étang communal, lors des fêtes locales, organisées par le comité des fêtes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en accord avec le comité des fêtes, la société Vos nuits étoilées de PLUMELIAU a été interrogée. Le montant de sa prestation s'élève à 1 500 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis, de la société Vos nuits étoilées de PLUMELIAU pour un montant de 1 500 € TTC dont 500 € TTC pris en charge par le Comité des Fêtes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS

1°/ GUERN ACTUS DE JUILLET 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Guern actus de Juillet doit être imprimé et déposé à la poste pour le 25 juin 2015. (Distribution prévue à partir du 6 juillet 2015).

2°/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 2 JUILLET 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée, du déroulement du conseil communautaire le jeudi 2 juillet 2015 à 18 h 00 à la salle polyvalente de Guern.

3°/ PARDON DE NOTRE-DAME DE QUELVEN

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le Pardon de Notre-Dame de Quelven aura lieu le samedi 15 août 2015. Ce Pardon sera suivi d'un repas au presbytère de Quelven vers 12 h 00. Les élus y sont invités et une réponse doit être donnée au plus tard le samedi 8 août 2015.

Prochain conseil le jeudi 23 juillet 2015 à 20 h 30.